

juste de dire que l'entreprise privée a été exclue du domaine de l'énergie atomique car ses représentants étudient en ce moment l'emploi possible de l'énergie atomique à des fins de production de force motrice. Quoi qu'il en soit, les règles qui s'appliquent aux trois pays s'appliqueront au Canada.

(Texte)

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

QUESTION RELATIVE À LA FERMETURE DE L'HÔPITAL DES ANCIENS COMBATTANTS À SAINT-HYACINTHE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Joseph Fontaine (Saint-Hyacinthe-Bagot): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Affaires des anciens combattants (M. Lapointe).

Le Gouvernement a-t-il l'intention de fermer l'hôpital des anciens combattants à Saint-Hyacinthe? Si oui, à quelle date la fermeture de cet hôpital aura-t-elle lieu et quelles sont les raisons qui la motivent?

L'hon. Hugues Lapointe (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de Saint-Hyacinthe (M. Fontaine) de m'avoir prévenu qu'il avait l'intention de poser cette question. Cela me permet de faire une brève déclaration au sujet de l'hôpital Saint-Hyacinthe, où sont traités certains anciens combattants tuberculeux.

Depuis quelque temps, le nombre d'anciens combattants atteints de tuberculose et ayant droit aux traitements a diminué sensiblement, de sorte que le nombre des patients à l'hôpital de Saint-Hyacinthe baisse constamment, et l'on prévoit une nouvelle diminution lorsqu'on ouvrira, au printemps, le nouvel hôpital de Québec, où les anciens combattants tuberculeux de cette région seront traités.

Pour administrer des traitements efficaces aux tuberculeux, il importe de disposer de tous les moyens requis, tels que laboratoires, cliniques, appareils de radiographie, sections de physiothérapie et de thérapeutique professionnelle, ainsi que des salles d'opération. Vu cette diminution du nombre des malades à Saint-Hyacinthe, il devient de plus en plus difficile de trouver un personnel suffisant pour assurer à toutes ces sections les services que nous désirons leur donner. Mais, nous disposons déjà de tous ces moyens à Sainte-Anne-de-Bellevue, et nous pouvons y loger convenablement ce groupe limité de malades. Nous nous proposons donc de déménager les anciens combattants, qui se trouvent encore à Saint-Hyacinthe, à l'hôpital de Sainte-Anne de Bellevue avant le mois d'octobre 1954. Un bon nombre d'employés, présentement à Saint-Hyacinthe, seront envoyés à Sainte-Anne,

[Le très hon. M. Howe.]

s'ils le désirent, et continueront à y exercer leurs fonctions actuelles.

Je désire assurer l'honorable député de Saint-Hyacinthe, qui a porté un intérêt particulier à cette question, que plusieurs autres membres du personnel, dont les services ne seront pas requis à Sainte-Anne, pourront continuer de travailler à Saint-Hyacinthe pour le compte du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, lequel prendra possession de l'hôpital lorsque le ministère des Affaires des anciens combattants l'abandonnera.

(Traduction)

POLLUTION DES EAUX

RIVIÈRE SASKATCHEWAN-NORD—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE NOUVELLES MESURES DE PROTECTION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. A. Tucker (Rosthern): J'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Depuis qu'il a parlé pour la dernière fois à la Chambre de la pollution des eaux de la rivière Saskatchewan-Nord, a-t-il obtenu d'autres renseignements au sujet d'une solution possible de ce problème?

L'hon. Paul Martin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je remercie le député de m'avoir donné avis de sa question. L'honorable député, on le sait, est un des rares membres de la Chambre qui ont eu l'occasion de se rendre compte du problème sur les lieux mêmes puisque, si je ne me trompe, il s'est rendu sur les lieux de la pollution récemment. En guise de réponse, j'ai pensé qu'il intéresserait peut-être les députés de savoir que j'ai décidé, hier, après le retour du docteur Charron du lieu des opérations, à Edmonton, d'adresser au docteur Cross, ministre de l'Hygiène publique en Alberta, le télégramme suivant:

L'hon. Dr Cross,

Ministre de l'Hygiène publique,
Edmonton, Alberta.

J'apprends que l'identification des substances nuisibles progresse dans une certaine mesure. On me dit, en outre, qu'on a entrepris une enquête intensive en mettant à contribution toutes les ressources fédérales, provinciales et industrielles dont on dispose. Néanmoins, rien ne nous assure que le problème sera réglé prochainement. Dans l'entretemps, les difficultés de toutes les localités atteintes s'aggravent et, en conséquence, j'envoie un télégramme pour obtenir de vous des renseignements de première main quant aux mesures que votre province songe à prendre afin de régler le problème, et aussi, en attendant que le problème soit résolu.

Vous n'ignorez peut-être pas, si vous avez pris connaissance des débats qui se sont déroulés au Parlement, que le gouvernement fédéral estime